SOLUTION COLLECT

Gestion des risques - Lutte contre la fraude

Manuel utilisateur du Back Office

Version du document 1.5.2

Sommaire

1. HISTORIQUE DU DOCUMENT 3

2. PRINCIPE GÉNÉRAL 4
   2.1. Les contrôles des risques 4
   2.2. Les modes de contrôle 4

3. SE CONNECTER AU BACK OFFICE EXPERT 6

4. ACCÉDER AU MODULE GESTION DE RISQUES 8

5. CONTRÔLE DU NUMÉRO DE CARTE 9
   5.1. Consulter la liste des cartes mises en liste grise 9
   5.2. Ajouter une carte en liste grise depuis une transaction 9
   5.3. Éditer la liste grise des cartes 10
   5.4. Supprimer une carte de la liste grise 10

6. CONTRÔLE DE L'ADRESSE IP 12
   6.1. Consulter la liste des adresses IP mises en liste grise 12
   6.2. Ajouter une adresse IP en liste grise depuis une transaction 12
   6.3. Éditer la liste grise des adresses IP 13
   6.4. Supprimer une adresse IP de la liste grise 13

7. CONTRÔLE DU CODE BIN 15
   7.1. Consulter la liste des codes BIN mis en liste grise 15
   7.2. Ajouter un code BIN en liste grise depuis une transaction 15
   7.3. Éditer la liste grise des codes BIN 16
   7.4. Supprimer un code BIN de la liste grise 16

8. CONTRÔLE DU PAYS ÉMETTEUR DU MOYEN DE PAIEMENT 18
   8.1. Consulter la liste des pays mis en liste grise 18
   8.2. Éditer la liste grise des pays 18

9. CONTRÔLE DU PAYS DE L'ADRESSE IP 19
   9.1. Consulter la liste des pays des adresses IP mis en liste grise 19
   9.2. Éditer la liste grise des pays des adresses IP 19

10. CONTRÔLE DE L'ENCOURS FINANCIER 20

11. CONTRÔLE DES CARTES À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE 21

12. CONTRÔLE DES E-CARTE BLEUE 22

13. CONTRÔLE DE COHÉRENCE DES PAYS 23

14. CONTRÔLE DES CARTES COMMERCIALES 24

15. VISUALISER LE RÉSULTAT DU CONTRÔLE DE RISQUES D'UNE TRANSACTION 25

16. RESTITUTION DES CONTRÔLES DE RISQUES 26

17. CRÉER DES RÈGLES DE NOTIFICATIONS SPÉCIFIQUES À LA GESTION DU RISQUE 27

18. OBTENIR DE L'AIDE 29

1. HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Auteur	Date	Commentaire
1.5.2	Lyra Collect	13/06/2023	Ajout de précision sur le choix du mode de contrôle.
1.5.1	Lyra Collect	01/12/2022	Mise à jour du chapitre *Principe général*.
1.5	Lyra Collect	11/05/2021	Mise à jour du chapitre *Créer des règles de notifications spécifiques à la gestion du risque*.
1.4	Lyra Collect	22/10/2020	Refonte du document
1.3	Lyra Collect	15/07/2019	Ajout du descriptif du contrôle de cohérence des pays.
1.2	Lyra Collect	01/10/2018	Version initiale

Ce document et son contenu sont strictement confidentiels. Il n'est pas contractuel. Toute reproduction et/ou distribution de tout ou partie de ce document ou de son contenu à une entité tierce sont strictement interdites ou sujettes à une autorisation écrite préalable de Lyra Collect. Tous droits réservés.

2. PRINCIPE GÉNÉRAL

Lyra Collect est une solution de paiement certifiée PCI-DSS hautement sécurisée. Pour accepter une demande de paiement, la banque du porteur procède à une demande d'autorisation. Celle-ci permet de contrôler la nature de la carte, sa date de validité et si elle n'a pas été déclarée volée.

Pour renforcer ces contrôles obligatoires, Lyra Collect propose différents outils pour aider le marchand à lutter contre la fraude. Le paramétrage de ces outils est entièrement à la main du marchand à partir du Back Office Expert.

Remarque :

Pour bénéficier de l'option **Contrôle de risque**, veuillez contacter *adv@lyra-collect.com*.

2.1. Les contrôles des risques

Les contrôles des risques permettent de définir les critères que le marchand souhaite surveiller. Ces critères sont propres à chaque site marchand selon l'activité.

Exemples de contrôles :

- Détection des cartes à autorisation systématique
- Repérage des cartes étrangères
- Encours financier d'une carte sur le site marchand
- Détection des e-cartes bleues
- Contrôle de cohérence entre le pays de l'adresse IP, de la carte et de l'acheteur
- Liste grise de cartes
- Liste grise d'adresse IP
- Liste grise de codes BIN
- etc.

2.2. Les modes de contrôle

Pour l'ensemble des contrôles de risques, le marchand peut choisir entre trois modes de contrôle :

- **Pas de contrôle(valeur par défaut)**

  Contrôle désactivé.

  Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure.

- **Contrôle informatif**

  Contrôle effectué après la demande d'autorisation. Un contrôle informatif identifie les transactions douteuses sans les refuser.

  Pour être notifié par e-mail, créez une règle spécifique (voir chapitre *Créer des règles de notifications spécifiques à la gestion du risque*).

- **Contrôle bloquant**

  Contrôle effectué avant la demande d'autorisation. Un contrôle bloquant provoque le refus des transactions douteuses.

Tous droits réservés

Lors du paramétrage du module **Gestion des risques**, modifiez **impérativement** le mode de contrôle par défaut (Pas de contrôle) via l'onglet **Paramétrage**.

Sinon, aucun contrôle ne sera effectué.

Le marchand a la possibilité d'affiner ses contrôles en fonction du type, de la provenance et de l'usage des cartes :

- **Contrôles de carte**

  Repérage de cartes à autorisation systématique, e-cartes bleues et cartes commerciales (cartes éditées par les sociétés), contrôle du numéro de carte, contrôle du code BIN.

- **Contrôles contextuels**

  Contrôle de l'adresse IP de l 'acheteur, contrôle du pays émetteur du moyen de paiement, contrôle du pays de l'adresse IP, contrôle de cohérence.

- **Usages**

  Contrôle de l'encours financier.

Tous droits réservés

3. SE CONNECTER AU BACK OFFICE EXPERT

Votre Back Office est accessible à l'adresse URL suivante :

https://secure.lyra.com/portal/

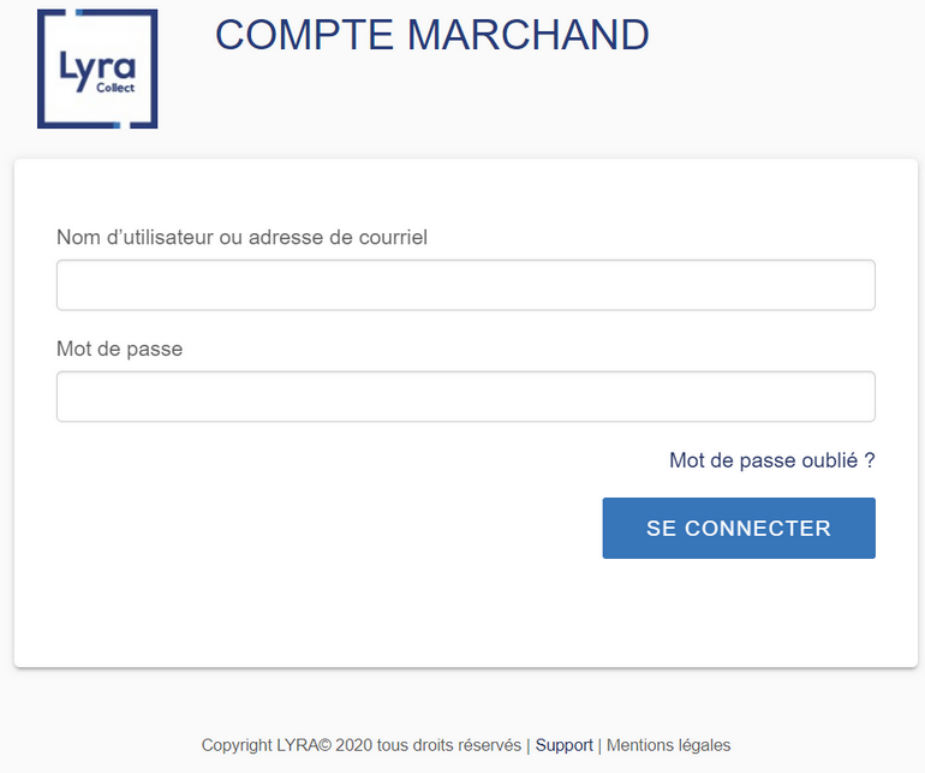

1. Saisissez votre identifiant de connexion.
2. Saisissez votre mot de passe.
3. Cliquez sur **Connexion**.

   En cas d'erreur de saisie de l'identifiant et/ou du mot de passe, le message d'erreur "*Nom d'utilisateur ou mot de passe invalide*" s'affiche.

   Vous pouvez corriger votre saisie ou cliquez sur le lien **Mot de passe oublié ou compte bloqué**.
4. Cliquez sur **Autres actions**.

   La fenêtre suivante s'affiche :

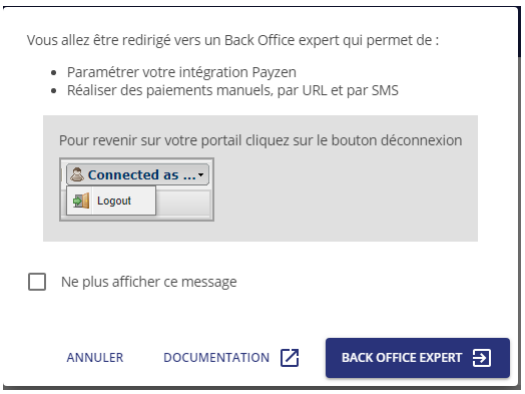

5. Cliquez sur **Back Office Expert** pour accéder à votre Back Office expert

4. ACCÉDER AU MODULE GESTION DE RISQUES

Sélectionnez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [votre boutique].
Les différents contrôles sont organisés en plusieurs onglets :

- Paramètres généraux
- Liste grise des cartes
- Liste grise des adresses IP
- Liste grise des codes BIN
- Contrôle des pays émetteurs du moyen de paiement
- Contrôle des adresses IP par pays

Tous droits réservés

5. CONTRÔLE DU NUMÉRO DE CARTE

Ce contrôle permet de bloquer certaines cartes bancaires ou bien d'être alerté dès lors qu'une carte bancaire préalablement mise en exception effectue un paiement sur la boutique.

Le commerçant gère intégralement la mise en exception des cartes, également appelée mise sur liste grise. Cependant, à des fins sécuritaires et de conformité de la réglementation PCI-DSS, à aucun moment le commerçant n'a connaissance des numéros complets des cartes sur liste grise.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du numéro de carte**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

> Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

> Ce contrôle est disponible uniquement sur les transactions de PRODUCTION.

5.1. Consulter la liste des cartes mises en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des cartes**.

L'interface liste pour chaque carte de la liste grise :

- le numéro de carte partiellement masqué,
- le type de carte,
- la source (depuis une transaction ou depuis l'interface de saisie),
- le motif de la mise sur liste grise,
- l'utilisateur ayant procédé à l'action,
- la date d'insertion sur la liste grise,
- les coordonnées du client (mail, nom),
- la référence de la commande ayant servi à la mise sur liste grise,
- la référence de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Il est également possible de consulter le détail de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Pour cela, effectuez un clic droit sur la carte, puis sélectionnez **Rechercher la transaction associée** dans le menu contextuel.

5.2. Ajouter une carte en liste grise depuis une transaction

Il est possible d'ajouter une carte en liste grise depuis la grille des transactions.

Tous droits réservés

Pour cela :

1. Depuis le menu **Gestion** > **Transactions**, recherchez la transaction concernée.
2. Effectuez un clic droit sur la transaction puis sélectionnez **Ajouter la carte à la liste grise** dans le menu contextuel.

   Un message de confirmation s'affiche à l'écran.
3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.
4. Saisissez le motif de l'ajout en liste grise ("fraude" par exemple) puis cliquez sur **OK**.

La carte est alors insérée à la liste grise.

5.3. Éditer la liste grise des cartes

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des cartes**.
2. Cliquez sur le bouton **Ajouter** situé en bas de l'écran ou effectuer un clic droit > **Ajouter plusieurs numéros de carte à la liste**.

   La boite de dialogue **Ajout de cartes** s'affiche.

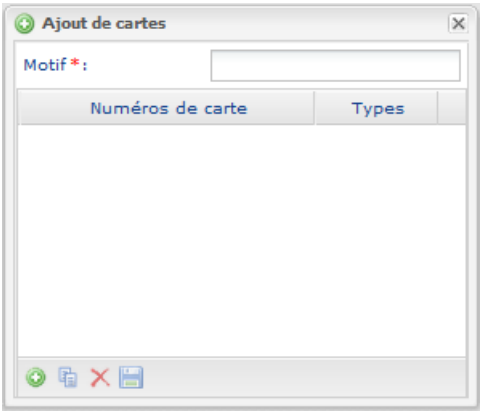

3. Renseignez le **Motif** de cet ajout.
4. Cliquez sur le bouton pour ajouter un numéro de carte.
5. Entrez le numéro de carte.
6. Sélectionnez le type de carte dans la liste proposée.
7. Cliquez sur pour dupliquer une ligne.
8. Cliquez sur pour supprimer une ligne.
9. Cliquez sur pour enregistrer votre liste grise.
10. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

5.4. Supprimer une carte de la liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des cartes**.

Tous droits réservés

1. Sélectionnez la carte concernée puis effectuez un clic droit.
2. Sélectionnez **Supprimer la carte de la liste grise** dans le menu contextuel.

   Un message de confirmation s'affiche à l'écran.
3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.

   Un deuxième message de confirmation s'affiche à l'écran.
4. Cliquez sur **OK** pour terminer.

Tous droits réservés

6. CONTRÔLE DE L'ADRESSE IP

Ce contrôle permet de bloquer certaines adresses IP d'internaute ou bien d'être alerté dès lors qu'une adresse IP préalablement mise en exception effectue un paiement sur la boutique.

Le commerçant gère intégralement la mise en exception des adresses IP, également appelée mise sur liste grise.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle de l'adresse IP**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

> Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

> Ce contrôle est disponible uniquement sur les transactions de PRODUCTION.

6.1. Consulter la liste des adresses IP mises en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des adresses IP**.

L'interface liste pour chaque carte de la liste grise :

- l'adresse IP,
- le motif de la mise sur liste grise,
- l'utilisateur ayant procédé à l'action,
- la date d'insertion sur la liste grise,
- les coordonnées du client (mail, nom),
- la référence de la commande ayant servi à la mise sur liste grise,
- la référence de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Il est également possible de consulter le détail de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Pour cela, effectuez un clic droit sur la ligne correspondante, puis sélectionnez **Rechercher la transaction associée** dans le menu contextuel.

6.2. Ajouter une adresse IP en liste grise depuis une transaction

Il est possible d'ajouter une adresse IP en liste grise depuis la grille des transactions.

Pour cela :

1. Depuis le menu **Gestion** > **Transactions**, recherchez la transaction concernée.

2. Effectuez un clic droit sur la transaction puis sélectionnez **Ajouter l'adresse IP à la liste grise** dans le menu contextuel.

   Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.
4. Saisissez le motif de l'ajout en liste grise ("fraude" par exemple) puis cliquez sur **OK**.

L'adresse IP est alors insérée à la liste grise.

6.3. Éditer la liste grise des adresses IP

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des adresses IP**.
2. Cliquez sur le bouton **Ajouter** situé en bas de l'écran ou effectuer un clic droit > **Ajouter plusieurs IP à la liste grise**.
   La boite de dialogue **Ajout d'adresse IP** s'affiche.

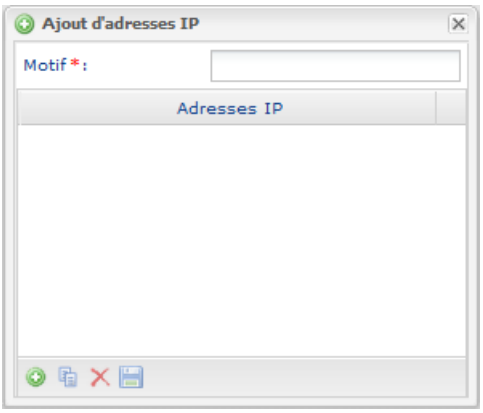

3. Renseignez le **Motif** de cet ajout.
4. Cliquez sur le bouton pour ajouter une adresse IP.
5. Entrez l'adresse IP.
6. Cliquez sur pour dupliquer une ligne.
7. Cliquez sur pour supprimer une ligne.
8. Cliquez sur pour enregistrer votre liste grise.
9. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

6.4. Supprimer une adresse IP de la liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des adresses IP**.

1. Sélectionnez la carte concernée puis effectuez un clic droit.
2. Sélectionnez **Supprimer l'adresse IP de la liste grise** dans le menu contextuel.

   Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

Tous droits réservés

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.

   Un deuxième message de confirmation s'affiche à l'écran.

4. Cliquez sur **OK** pour terminer.

Tous droits réservés

7. CONTRÔLE DU CODE BIN

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec des cartes dont le numéro commence par une valorisation donnée.

Le BIN correspond habituellement aux six (et bientôt huit) premiers caractères du numéro de carte.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du code BIN**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

> Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

> Ce contrôle est disponible uniquement sur les transactions de PRODUCTION.

7.1. Consulter la liste des codes BIN mis en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des adresses IP**.

L'interface liste pour chaque carte de la liste grise :

- le code BIN,
- le motif de la mise sur liste grise,
- l'utilisateur ayant procédé à l'action,
- la date d'insertion sur la liste grise,
- les coordonnées du client (mail, nom),
- la référence de la commande ayant servi à la mise sur liste grise,
- la référence de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Il est également possible de consulter le détail de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Pour cela, effectuez un clic droit sur la ligne correspondante, puis sélectionnez **Rechercher la transaction associée** dans le menu contextuel.

7.2. Ajouter un code BIN en liste grise depuis une transaction

Il est possible d'ajouter un code BIN en liste grise depuis la grille des transactions.

Pour cela :

1. Depuis le menu **Gestion** > **Transactions**, recherchez la transaction concernée.

Tous droits réservés

2. Effectuez un clic droit sur la transaction puis sélectionnez **Ajouter le code BIN à la liste grise** dans le menu contextuel.

   Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.
4. Saisissez le motif de l'ajout en liste grise ("fraude" par exemple) puis cliquez sur **OK**.

Le code BIN est alors inséré à la liste grise.

7.3. Éditer la liste grise des codes BIN

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des codes BIN**.
2. Cliquez sur le bouton **Ajouter** situé en bas de l'écran ou effectuer un clic droit > **Ajouter plusieurs codes BIN à la liste grise**.

   La boite de dialogue **Ajout de code BIN** s'affiche.

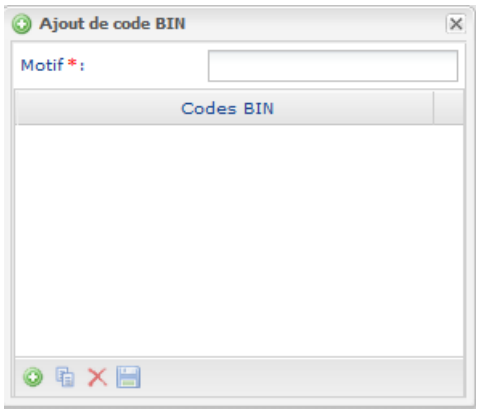

3. Renseignez le **Motif** de cet ajout.
4. Cliquez sur le bouton pour ajouter un code BIN.
5. Entrez le code BIN.
6. Cliquez sur pour dupliquer une ligne.
7. Cliquez sur pour supprimer une ligne.
8. Cliquez sur pour enregistrer votre liste grise.
9. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

7.4. Supprimer un code BIN de la liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des codes BIN**.

1. Sélectionnez la carte concernée puis effectuez un clic droit.
2. Sélectionnez **Supprimer le code BIN de la liste grise** dans le menu contextuel.

   Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

Tous droits réservés

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.

   Un deuxième message de confirmation s'affiche à l'écran.

4. Cliquez sur **OK** pour terminer.

Tous droits réservés

8. CONTRÔLE DU PAYS ÉMETTEUR DU MOYEN DE PAIEMENT

Ce contrôle permet :

- de bloquer les cartes émises dans certains pays,
- d'être alerté dès lors qu'une transaction est réalisée avec une carte bancaire émise dans un pays préalablement mis en exception.

Par défaut, tous les pays sont autorisés.

Le commerçant gère intégralement la liste des pays autorisés et interdits.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du pays émetteur du moyen de paiement**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

   Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

8.1. Consulter la liste des pays mis en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Contrôle du pays émetteur du moyen de paiement**.

L'interface liste l'intégralité des pays (autorisés et interdits).

8.2. Éditer la liste grise des pays

1. Sélectionnez l'onglet **Contrôle du pays émetteur moyen de paiement**.
   Par défaut tous les pays sont listés dans la colonne **Pays autorisés**.
2. Sélectionnez un ou plusieurs pays.
3. Glissez-les vers la colonne **Pays interdits** ou cliquez sur le bouton **Interdire**.
4. Cliquez sur **Sauvegarder**.
5. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

Tous droits réservés

9. CONTRÔLE DU PAYS DE L'ADRESSE IP

Ce contrôle permet :

- de bloquer les adresses IP situées dans certains pays,
- d'être alerté dès lors qu'une transaction est réalisée avec une adresse IP située dans un pays préalablement mis en exception.

Par défaut, tous les pays sont autorisés.

Le commerçant gère intégralement la liste des pays autorisés et interdits.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du pays de l'adresse IP**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

9.1. Consulter la liste des pays des adresses IP mis en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des pays des adresses IP**.

L'interface liste l'intégralité des pays (autorisés et interdits).

9.2. Éditer la liste grise des pays des adresses IP

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des pays des adresses IP**.
   Par défaut tous les pays sont listés dans la colonne **Pays autorisés**.
2. Sélectionnez un ou plusieurs pays.
3. Glissez-les vers la colonne **Pays interdits** ou cliquez sur le bouton **Interdire**.
4. Cliquez sur **Sauvegarder**.
5. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

Tous droits réservés

10. CONTRÔLE DE L'ENCOURS FINANCIER

Ce contrôle permet de limiter les achats réalisés sur une boutique dans une période définie ou bien d'être alerté dès lors que l'encours des transactions réalisées avec une carte donnée dépasse les montants prédéfinis par le marchand.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle de l'encours financier**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

> Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Procédez au paramétrage des modalités du contrôle de l'encours :
   - Cochez la case "**Montant maximum autorisé**" si vous souhaitez limiter le montant de chaque commande. Dans ce cas vous devez renseigner le montant maximum autorisé.

     Exemple d'utilisation : si vous renseignez un montant de 1000€, l'acheteur pourra réaliser autant de commandes qu'il le souhaite tant que le montant de chaque commande est inférieur à 1000€.

     Si le montant de la commande dépasse le montant maximum autorisé, alors en fonction du paramétrage du mode de contrôle, soit une alerte sera levée soit le paiement sera refusé.
   - Renseignez la période de référence en nombre de jours.
   - Cochez la case "**Montant maximum cumulé autorisé sur plusieurs commandes**" si vous souhaitez limiter le montant des commandes sur la période définie. Dans ce cas vous devez renseigner le montant maximum cumulé autorisé.

     Exemple d'utilisation : si vous renseignez un montant cumulé de 1000€, l'acheteur pourra réaliser autant de commandes qu'il le souhaite tant que le montant cumulé de ses paiements sur la période définie est inférieur à 1000€.

     Si le montant cumulé dépasse 1000€, alors en fonction du paramétrage du mode de contrôle, soit une alerte sera levée soit le paiement sera refusé.
   - Cochez la case "**Nombre de paiement acceptés**" si vous souhaitez limiter le nombre de paiements acceptés sur la période définie. Dans ce cas vous devez renseigner le nombre maximum de paiements acceptés autorisés.
5. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

Tous droits réservés

11. CONTRÔLE DES CARTES À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec des cartes à autorisation systématique parmi lesquelles les plus couramment rencontrées sont les cartes cadeau, les cartes Maestro et Electron.

Ce contrôle ne s'appliquera qu'aux cartes CB et agrées CB.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle des cartes à autorisation systématique**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

> Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle :
   - **Toutes les transactions**
   - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois**.
5. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

Tous droits réservés

12. CONTRÔLE DES E-CARTE BLEUE

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec une e-Carte Bleue.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle des e-Carte Bleue**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

   Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle :
   - **Toutes les transactions**
   - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois**.
5. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

Tous droits réservés

13. CONTRÔLE DE COHÉRENCE DES PAYS

Ce paramétrage permet de vérifier la cohérence entre :

- le pays de l'acheteur (information transmise par le marchand dans son formulaire de paiement ou dans sa requête Web Service),
- le pays du moyen de paiement (information fournie par la plateforme de paiement),
- le pays de l'adresse IP de l'acheteur (information fournie par la plateforme de paiement).

Quels sont les cas qui permettent de valider ce contrôle?

- les 3 pays sont identiques,
- le pays du moyen de paiement et le pays de l'acheteur sont identiques,
- le pays du moyen de paiement et le pays de l'adresse IP sont identiques.

Tous les autres cas aboutissent à un contrôle KO.

Lorsque le marchand active ce contrôle, il doit s'assurer de transmettre le pays de l'acheteur. Sans cette donnée, le contrôle ne peut être réalisé.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle de cohérence des pays**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

   Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

Tous droits réservés

14. CONTRÔLE DES CARTES COMMERCIALES

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec une carte commerciale de débit ou de crédit, en fonction de sa provenance.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle des cartes commerciales**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.

> Par défaut, la valeur **Pas de contrôle** est sélectionnée. Aucun contrôle n'est effectué dans ce cas de figure. Pour activer ce paramétrage, vous devez donc **impérativement** choisir un mode de contrôle dans la liste (informatif ou bloquant).

4. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle pour les cartes nationales :
   - **Toutes les transactions**
   - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois**.
5. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante pour les cartes étrangères.
6. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle pour les cartes étrangères :
   - **Toutes les transactions**
   - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois**.
7. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

Tous droits réservés

15. VISUALISER LE RÉSULTAT DU CONTRÔLE DE RISQUES D'UNE TRANSACTION

1. Effectuez un double clic sur une transaction ou à l'aide du clic faites apparaître le menu contextuel applicable à la transaction.
2. Cliquez sur **Afficher le détail de la transaction**.
3. Sélectionnez l'onglet **Gestion des risques**.
   Selon le résultat :

Symbole	Description
	Le contrôle de risque est activé mais ne s'est pas déclenché. Aucun risque détecté.
	Le contrôle de risque est activé et s'est déclenché. Un risque a été détecté et une alerte a été envoyée au marchand.
	Le contrôle de risque est activé et s'est déclenché. Un risque a été détecté et le paiement a été refusé.

Tous droits réservés

16. RESTITUTION DES CONTRÔLES DE RISQUES

Le résultat des contrôles de risques est restitué :

- dans les journaux : donnée **COMPLEMENTARY_INFO**,
- dans les notifications de fin de paiement (IPN) :
  - donnée **vads_risk_control** pour l'API Formulaire,
  - objet **transactionDetails.fraudManagement.riskControl** de l'objet **Transaction** pour l'API REST.

Tous droits réservés

17. CRÉER DES RÈGLES DE NOTIFICATIONS SPÉCIFIQUES À LA GESTION DU RISQUE

Cas d'utilisation: Un contrôle de risque est configuré à **contrôle informatif**. Le marchand souhaite recevoir un e-mail dès lors qu'un contrôle détecte un risque de fraude.

Pour créer la règle de notification associée :

1. Depuis votre Back Office Expert, allez dans le menu : **Paramétrage** > **Règles de notifications**.

2. Cliquez sur le bouton **Créer une règle** situé en bas à gauche de l'écran.

3. Sélectionnez **Notification avancée**.

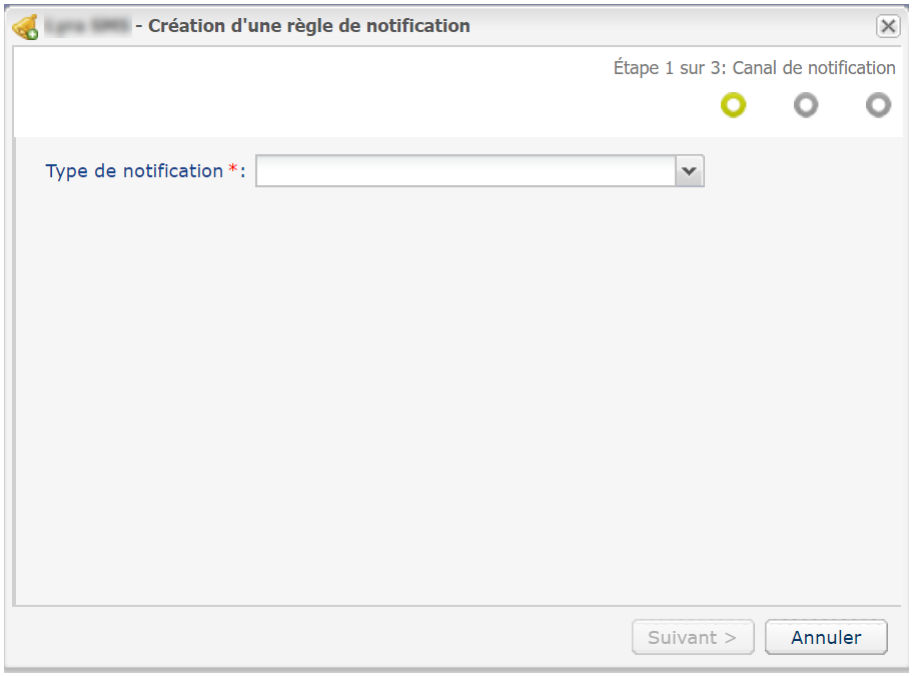

4. Sélectionnez le type de notification **E-mail envoyé au marchand**.

5. Cliquez sur **Suivant**.

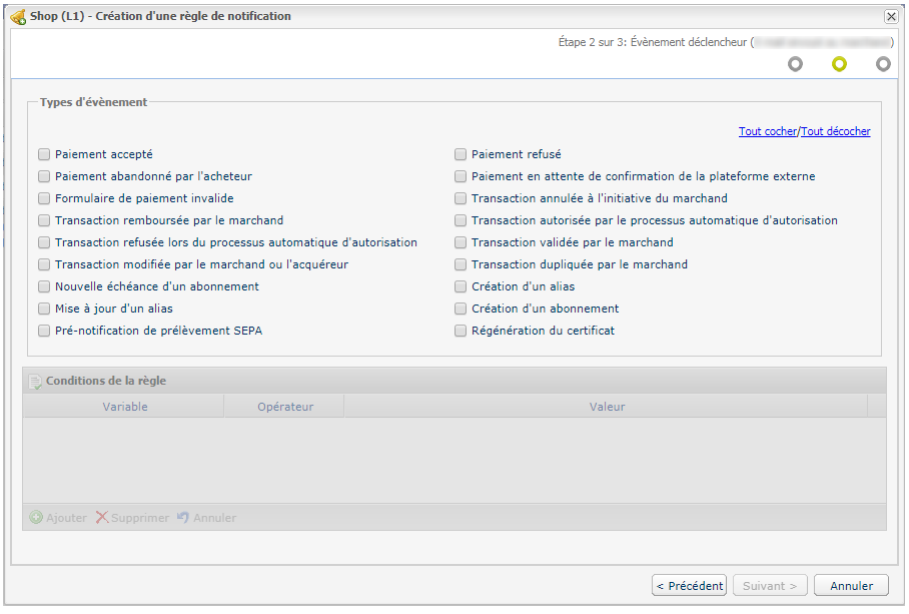

Tous droits réservés

6. Cochez les événements déclencheurs en fonction de votre besoin.
   Exemple : **Paiement refusé**, **Paiement accepté** et **Création d'alias**.

7. Dans la section **Conditions de la règle**, cliquez sur **Ajouter**.

8. Dans la colonne **Variable**, sélectionnez **Gestion des risques informative**.

9. Sélectionnez l'opérateur **égal à**.

10. Sélectionnez la valeur **Échouée**.

11. Cliquez sur **Suivant**.

12. Renseignez le **Libellé de la règle**.

13. Renseignez l'adresse e-mail à notifier.

14. Choisissez les champs à inclure dans l'e-mail.
    Par défaut, le détail de la gestion des risque est déjà inclus.

15. Si vous souhaitez modifier le contenu du message, cliquez sur **Personnaliser des valeurs de texte par défaut**, dans la section **Paramétrage e-mail**.

16. Une fois le paramétrage achevé, cliquez sur **Créer**.

Lorsqu'un contrôle de risque configuré en **contrôle informatif** est en échec, le marchand reçoit un e-mail contenant le détail des contrôles de risque effectués :

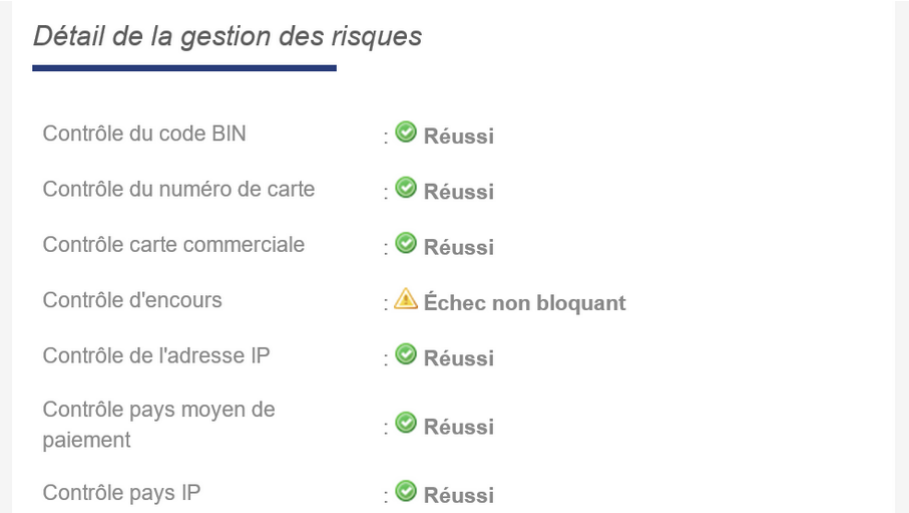

18. OBTENIR DE L'AIDE

Vous cherchez de l'aide? Consultez notre FAQ sur notre site

https://docs.lyra.com/fr/collect/faq/sitemap.html

Pour toute question technique ou demande d'assistance, contactez *le support technique*.

Pour faciliter le traitement de vos demandes, il vous sera demandé de communiquer votre code client (Exemple : **CLXXXXX**, **MKXXXXX** ou **AGXXXXX**).

Cette information est disponible dans le Back Office Marchand (en haut du menu).

Tous droits réservés